Féderation: De l'utilité de la refonte du statut

Compte Test - 2009-06-22 07:15:00 - Vu sur pharmacie.ma

Fédération: de l'utilité de la refonte du statut

La Fédération Nationale des Syndicats des pharmaciens du Maroc (F.N.S.P.M.) est un organisme professionnel qui a été institué en 1972 par la volonté des syndicats dans le but de coordonner leurs actions pour mieux défendre les intérêts moraux et matériels des pharmaciens d'officine.

Cette instance, régit par le Dahir du 16 juillet 1957, a vu son champ d'action s'élargir pour couvrir des besoins nés de l'évolution de la profession pharmaceutique au Maroc telle que la formation continue, la défense de la qualité du médicament,...etc.

Le rôle de cette instance professionnelle est complémentaire à celui des Conseils de l'Ordre puisque le Dahir de 1976 et la loi 17-04 confinent essentiellement le rôle des instances ordinales à l'octroi d'autorisations d'exercer la pharmacie, à faire des propositions d'horaire à l'autorité locale, à siéger au sein de la commission chargée d'autoriser les pharmaciens à ouvrir leur officine et à veiller au respect du code de déontologie. De ce fait, seuls les syndicats et la fédération sont plus à même d'entamer des démarches revendicatives. A titre d'exemple, la dernière grève qui a permis aux syndicats de faire valoir une partie de leurs revendications lors de l'élaboration du code du médicament et de la pharmacie a été menée par la fédération et les syndicats.

Sans une fédération forte, organisée et unie, les pharmaciens et leurs syndicats ne pourraient faire face aux nombreuses négociations qui se profilent à l'horizon : marge dégressive lissée (hypothétique ou non ?), tiers payant, médicament générique...etc.

Cette instance devrait également assister les syndicats membres qui traversent une crise liée aux conséquences économiques de la fermeture des dépôts de nuit, aux divisions intestines et à la démobilisation des pharmaciens.

Au grand dam des syndicats, les assemblées générales sont souvent désertées par lespharmaciens en raison, entre autres, de l'effritement de leur monopole, du non respect de la déontologie et surtout de la dégradation sans précédent de leur pouvoir d'achat.

Cette situation risque de s'aggraver en raison des divisions qui affectent le bureau fédéral. En effet, les présidents des syndicats viennent de recevoir une série de télécopies contradictoires dont deux convocations pour les prochaines élections des membres du bureau fédéral. La première convocation qui a été signée de la main du président, annule la décision de report des élections qui figure sur le PV du dernier conseil fédéral qui s'est tenu à Taza le 23 mai 2009 et ne précise nullement la date exacte des élections.

La deuxième convocation signée conjointement par un des vices président et le secrétairegénéral adjoint, fixe la date des élections au 4 juillet 2009.

Cettecacophonie traduit un climat de tension qui ne cesse d'entraver le fonctionnement de la fédération depuis plus d'un an, et qui risque d'induire son implosion dans les semaines à venir.

Cette situation puise ses origines dans la non application de certaines dispositions prévues par son statut, et la non réactualisation de ce dernier. La sérénité relative qui régnait, est en partie à l'origine du manque d'anticipation des différents bureaux de la FNSPM.

Aujourd'hui, la fédération se doit de procéder à la refonte de son statut en tenant compte des profils des syndicats membres et du rôle que devrait jouer cette instance pour continuer à défendre les intérêts des pharmaciens. Sans le respect de statut réactualisé, les futures élections et le fonctionnement de la FNSPM risquent de ne plus répondre aux exigences en démocratie et en transparence requises dans pareils cas.

Pour ce faire, une commission ad hocdevrait être mise sur pied pour étudier l'origine des dysfonctionnement qui affectent la fédération et élaborer des propositions d'amendements du statut. Cette commission qui pourrait inclure des personnes expérimentées, sera également chargée d'élaborer un projet de règlement intérieur qui faciliterait la mise en application

du statut de la FNSPM.Ces propositions seraient étudiées, amendées, et adoptées lors d'un conseil fédéral qui se tiendra dans un délai préalablement défini, en présence d'unmaximum de syndicats de pharmaciens.

Cette commission devraitredéfinir les clauses qui permettent à tout syndicat d'intégrer la fédération et/ ou de continuer à être membre de celle-ci, et de définir les conditions nécessaires à la tenue d'un conseil fédéral et à l'organisation des élections.

Sans cette démarche et à moins qu'un compromis entre tous les syndicats ne soit trouvé pour sortir la fédération de cette crise, nous prenons collectivement le risque de voir resurgir d'autres structures qui pourraient contribuer à affaiblir davantage la profession pharmaceutique. Abderrahim Derraji(Ex membre du bureau fédéral)17 juin 2009Cliquer ici pour consulter le statut de la FNSPM